



## Recommandation de sécurité No. 77

<b>Date de la publication</b>	18.03.2015
<b>No. reg. du rapport final</b>	2014061601
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le lundi 16 juin 2014, le tracteur Tm III de l'entreprise Widmer Rail Services (WRS) devait être acheminé de la gare de Renens en direction de la gare de Bussigny, pour se rendre ensuite sur la voie de raccordement de l'entreprise Scheuchzer. Le véhicule a circulé comme «mouvement de manoeuvre en pleine voie» entre ces deux gares alors que le bloc de ligne était fonctionnel. Alors que le Chef de circulation de Renens terminait la procédure définie par la checklist, le mécanicien a mis en mouvement le tracteur dès que le signal nain 149A de la voie 7 de la gare de Renens s'est ouvert, sans attendre l'assentiment de circuler obligatoire dans ce genre de situation. Une fois le mouvement de manoeuvre arrivé en gare de Bussigny, le Chef de circulation de Bussigny a contacté le mécanicien pour obtenir des explications. A la fin de la conversation, le mécanicien lui a demandé, de quel côté de la gare il devait circuler pour se rendre sur la voie de raccordement de l'entreprise Scheuchzer. Le fait de circuler sur des voies ou dans des gares où la connaissance fait défaut représente un risque élevé d'erreur.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>L'entreprise de transport doit adapter son système de gestion de la sécurité de manière à ce que celui-ci intègre le processus de contrôle des risques et un recensement des compétences des collaborateurs.</p>
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mis en oeuvre
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Rapport final</a>